



UN STATUT QUI FAIT PARLER !

Souvenez-vous, les trois organisations syndicales représentées au CTP des agents sous statut ont présenté, il y a près d'un an, une proposition d'adaptation de la composition des commissions administratives paritaires, au regard de la diminution drastique des agents sous statut CAN. La modification portait sur la fusion des grades de la CAP des agents de catégorie C, avec un nombre de représentants (titulaires et suppléants) ramené de 10 à 8.

Sans doute vexé de n'avoir pu se joindre à cette force de proposition, l'UNSA a développé tout son talent pour bloquer ce dossier, prétextant la légitimité des RH fédérales et du CMPC pour trancher une modification du statut de la CAN ? Face à cet imbroglio politico-syndical, la Direction décidait de reporter ce dossier sine die, empêchant de fait le renouvellement des CAP statutaires à l'échéance normale (avril 2009).

Après deux nouvelles réunions de concertation, la Direction a souhaité recueillir l'avis de toutes les OS. Pour sa part, la CFTC a, dans un esprit constructif et lucide, proposé de fixer le nombre des représentants (titulaires et suppléants) siégeant aux CAP à 6 pour les catégories C et B, 4 pour les attachés et 2 pour les chefs de service. FO, CGT et CGC ont partagé cette proposition.

C'était sans compter sur le chef porion de l'UNSA qui, flanqué de son galibot maison, a rejeté d'emblée cette proposition, pourtant soutenue par une large majorité des représentants élus par les agents concernés. Balbutiant tantôt une dérogation au statut général de la fonction publique, tantôt son application pure et simple, « enseignant ce que l'on savait, expliquant ce qui était clair », notre apprenti porion avait du mal à dissimuler son amertume de ne pas pouvoir convaincre la Direction. A tel point qu'après un long débat, la Direction décidait de soumettre au prochain CTP la proposition des syndicats représentés au CTP.

Agacé de se sentir si peu considéré, il ira jusqu'à menacer la Direction de revendiquer l'application pure et simple des dispositions fonction publique relatives à la composition et au fonctionnement des CAP. Ce faisant, il propose, ni plus ni moins d'élire des représentants pour chaque grade, dans chacun des corps, soit environ une quarantaine d'élus...soit 40 candidats x 7 syndicats = 280 candidats, pour 298 agents sous statut CAN ! Cerise sur le gâteau, si sa proposition n'était pas retenue, alors il engagerait un recours !

Grand bien lui en fasse, un procès lui offrirait au moins le temps de mieux appréhender le statut des agents concernés et, comme disent nos amis du Nord : « *Grin diseux, p'tit faiseux* ».

A l'épreuve du charbon, notre apprenti chef porion est ressorti avec une triste mine !